



Demande d'appel de jugement

Par **Dreambugy**, le **03/02/2016** à **15:28**

Bonjour, mon bailleur a entamé une procédure contre moi au Tribunal d'Instance (Paritaire des Baux Ruraux) il y a un an, le jugement a été rendu le 21 Janvier 2016. Le jugement rendu me donne 100 % raison et condamne mon bailleur aux dépens, a des dommages et intérêts pour procédure abusive et a son expulsion dans le mois. Je viens d'apprendre qu'il a fait appel de cette décision. Ma question est donc est ce que l'appel aura lieu dans le même Tribunal et y a t'il de gros risques que le premier jugement ne soit pas respecté?

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez a ma demande, recevez mes sincères salutations

C. D.